

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 19 février 2024

N° CP-2024-1-6-3

N° applicatif 8688

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

Service consulté

SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - CONVENTION INTERREG "PROJET DE TERRITOIRE RHIN SUPERIEUR"

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions aux projets suivants dans le cadre du Fonds de coopération transfrontalière :

- Au titre du volet d'accompagnement des projets citoyens rhénans :

- Journée franco-allemande « Promouvoir l'amitié franco-allemande et la biodiversité » le 21 janvier 2024

- « Trait d'Union - Bindestrich » de mai à septembre 2024

- Au titre du volet projets d'envergure :

- Projet artistique du Theater Eurodistrict BADen ALSace sur la période 2024-2026, et d'en signer la convention ;
pour un montant total de 126 000 €.

Le présent rapport a également pour objet la signature de la convention Interreg pour le projet « Projet de territoire Rhin supérieur ».

Le Fonds de coopération transfrontalière, créé par la délibération n°CD-2023-3-6-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023, est composé d'un volet « projets d'envergure » et d'un volet « accompagnement des projets citoyens rhénans », permettant de financer des projets à caractère transfrontalier qui se déroulent dans le Rhin supérieur.

1. Fonds de coopération transfrontalière – Projets « accompagnement des projets citoyens rhénans »

a. Journée franco-allemande « Promouvoir l'amitié franco-allemande et la biodiversité » le 21 janvier 2024

Le Centre d'animation social et familial (CASF) de Bischwiller (67) a organisé une journée destinée à promouvoir l'amitié franco-allemande et la biodiversité, le 21 janvier 2024 à l'oasis de biodiversité de Bischwiller (verger pédagogique).

Ce projet a été réalisé en partenariat avec, notamment, la Naturstiftung Südpfalz (et son initiative « Aktion Südpfalz-Biotop ») et le Verein für Umweltschutz und Landschaftspflege Ötigheim, présents lors de la journée, et tous engagés pour la biodiversité et le respect de l'environnement. Le programme prévoit des visites, des présentations et exposés, un déjeuner convivial, des danses et chansons bilingues ainsi que des expositions, tout au long de la journée.

Le projet est soutenu par le Fonds citoyen franco-allemand à hauteur de 5 000 € dans le cadre de la journée franco-allemande organisée tous les ans pour célébrer la signature des Traités de l'Élysée et d'Aix-la-Chapelle. Le CASF sollicite la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 3 000 € (budget total de 16 185 € - détaillé en annexe jointe au présent rapport). Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

b. Projet culturel « Trait d'Union Bindestrich »

L'association Quinz'art de Strasbourg organise, dans le cadre de son partenariat avec l'association allemande Plakat Wand Kunst de Karlsruhe le projet « Trait d'Union-Bindestrich » du 13 mai au 15 septembre 2024.

Il s'agira de valoriser la création artistique de part et d'autre du Rhin, en faisant travailler en duo 32 artistes français et allemands sur un roman clé de la littérature, choisi par le duo, qu'ils interpréteront de façon picturale. Les 16 œuvres réalisées durant une journée in situ (d'une taille de 2,60 m x 3,60 m) seront exposées au Jardin des Deux-Rives (Strasbourg et Kehl) de mai à septembre 2024.

Le projet sera co-financé par l'association Plakat Wand Kunst à hauteur de 3 750 € (via des financements de 2 500 € de la Ville de Kehl et de 1 250 € du Regierungspräsidium Freiburg). L'association Quinz'art sollicite la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 3 000 € (budget total de 27 750 € - détaillé en annexe jointe au présent rapport). Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

2. Fonds de coopération transfrontalière – « projets d'envergure »

a. Projet artistique du Theater Eurodistrict BAden ALSace 2024-2026

La compagnie franco-allemande « Theater Eurodistrict BAden ALSace » offre depuis 2005 une programmation théâtrale en France et en Allemagne et participe activement au renforcement de l'identité rhénane dans la Région du Rhin supérieur.

Le Theater BAden ALSace a sollicité un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace sur la période 2024-2026, pour son projet artistique inscrit au Schéma alsacien de coopération transfrontalière (SACT). Une convention pluriannuelle d'objectifs, jointe en annexe au présent rapport, a été élaborée pour 2024-2026, conjointement avec le Theater BAden ALSace, en lien avec les objectifs généraux de la politique de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du développement culturel transfrontalier.

Le Theater BAden ALSace sollicite, à ce titre, une participation financière pluriannuelle de la Collectivité européenne d'Alsace de 120 000 € sur la période 2024-2026, soit 40 000 € par an, selon les modalités prévues par la convention pluriannuelle d'objectifs jointe en annexe au présent rapport. Le budget total du projet est de 2 736 000 € (cf. détails dans l'annexe jointe au présent rapport).

3. Signature de la convention Interreg du projet SACT « Projet de territoire Rhin supérieur »

Le Projet de territoire Rhin supérieur, qui fait office de mise à jour du « Cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire » adopté par la Conférence du Rhin supérieur en 2001, consiste en l'élaboration d'un document définissant des principes directeurs communs pour le développement de l'espace du Rhin supérieur. Il s'agira d'un document d'orientation définissant les étapes de développement du territoire du Rhin supérieur à un horizon d'une vingtaine d'années et contenant une visualisation du développement territorial grâce à des représentations cartographiques.

La Collectivité européenne d'Alsace porte le projet pour le compte du Groupe de travail « Aménagement du territoire » de la Conférence du Rhin supérieur. Le Projet de territoire Rhin supérieur a été adopté par le Comité de suivi Interreg VI Rhin Supérieur le 8 décembre 2022. Il a débuté le 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans. D'un montant total de 401 300 €, il sera cofinancé à hauteur de 212 380 € par le fonds FEDER.

La part de financement de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 63 653,32 € sur 3 ans mais l'autofinancement réel, après réception par la Collectivité européenne d'Alsace du FEDER et des cofinancements des partenaires du projet s'élèvera à 17 353,32 €. Le budget du projet se compose de frais de services externes et de frais de personnel (1/2 ETP).

En effet, un groupement de prestataires de services recruté en 2023 dans le cadre du marché public N°23000340 notifié à la date du 18/07/2023 et formé de trois cabinets français, allemand et suisse, accompagne la Collectivité européenne d'Alsace et ses partenaires dans l'élaboration du Projet de territoire Rhin supérieur. Le contenu du projet dont le budget, est détaillé dans l'annexe au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, « accompagnement des projets citoyens rhénans », comme suit :
 - 3 000 € au Centre d'animation social et familial de Bischwiller pour la journée « Promouvoir l'amitié franco-allemande et la biodiversité » ;
 - 3 000 € à l'association Quinz'art pour le projet culturel « Trait d'Union - Bindestrich » ;

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

- D'attribuer une subvention de fonctionnement, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, « projets d'envergure », comme suit :
 - 120 000 € (soit 40 000 € par an sur trois ans) au Theater Eurodistrict BAden ALSace sur la période 2024-2026, selon les modalités prévues par la convention pluriannuelle d'objectifs jointe en annexe au présent rapport ;
- D'approuver que la Collectivité européenne d'Alsace porte le projet Interreg « Projet de territoire Rhin supérieur » et y apporte un financement de 63 653,32 € sur une période de 3 ans dans le cadre du marché N°23000340 ;
- D'approuver les deux conventions suivantes, jointes en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à les signer :
 - La convention pluriannuelle d'objectifs avec le Theater Eurodistrict BAden ALSace 2024-2026 ;

- La convention Interreg relative au projet « Projet de territoire Rhin supérieur », ainsi que de m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications mineures.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P252</i>	<i>O013</i>	<i>P252E01</i>	<i>T94</i>	<i>2209-65-65748-048</i>	<i>6 000 €</i>
<i>P252</i>	<i>O005</i>	<i>P252E05</i>	<i>T02</i>	<i>3723-65-65748-043</i>	<i>120 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>126 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.